Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251203-DOB_202511_N101-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Débat d'Orientation Budgétaire
Séance 26 novembre 2025 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Anne BESCOND, Stéphane CLOAREC, Jean-Noël EDERN, Éric LE BOUR, Bernard FLOCH, Patrick GUEN, Bernard LE PORS, Eric GRALL, Eric PENNEC, Jacques PONTU, Odile THUBERT MONTAGNE, Michel AUTRET, Jean-Luc BONIS, Marc CONSTANTIN, Gwenaëlle PENDU, Roger BOSSARD, Jean NÉZOU, Roger GUILLOU, Romuald GUENGANT, André JÉZÉQUEL, Yves JÉZÉQUEL, Véronique KÉRLÉO, Christine LE STER, Carole AUTRET, François MOAL, Jean-Luc MOISAN, Nadine PLUCHON, Gilbert CHAPALAIN, Maël SAILLOUR, Stéphanie DUMONT, Hervé JÉZÉQUEL, Jean-Jacques SÉVÈRE, Charles de KERMENGUY, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Marlène ILHEU (Pouvoir à Jean-Noël EDERN), Aline CHEVAUCHER (Pouvoir à François MOAL), Laurence MEAR (Pouvoir à Christine LE STER), Marie-Hélène QUIEC (Pouvoir à Patrick GUEN), Éric MIOSSEC (Pouvoir Jacques EDERN), Marie-Thérèse CUEFF (Pouvoir Gildas BERNARD), Anne DANIÉLOU (Pouvoir Carole AUTRET), Danielle MICHEL (Pouvoir BERNARD LE PORS).

ABSENTS : Josée FALC'HUN et Véronique LE BOULC'H.

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
21 novembre 2025	En exercice : 45	Jacques EDERN
Date d'affichage :	Présents : 35	**Secrétaire de séance :**
21 novembre 2025	Votants : 43	Gildas BERNARD

Rapport Egalité Femmes / Hommes

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2025-11-N101	5.2	Gildas BERNARD

Gildas BERNARD, Vice-Président « Ressources Humaines », rappelle que, chaque année, Haut-Léon Communauté présente, préalablement au débat sur le budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Il est rappelé que les collectivités de plus de 20.000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Après avoir entendu le Rapporteur ;

Après avoir pris connaissance du plan d'actions égalité Femmes-Hommes ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, prend note de la présentation du rapport sur l'égalité Femmes-Hommes.

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD